



MODALITES D'APPLICATION DE LA TAXE DE SEJOUR **POUR L'ANNEE 2024**

1. TAXE DE SEJOUR AU REEL (par personne et par nuitée):

Catégories d'hébergement	Part communale	Part départementale (10%)	Total à payer
Palaces	4.60€	0.46€	5.06€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0.70€	0.07€	0.77€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0.70€	0.07€	0.77€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.70€	0.07€	0.77€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, et villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.70€	0.07€	0.77€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles et chambres d'hôtes ainsi que les auberges collectives	0.70€	0.07€	0.77€
Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0.60€	0.06€	0.66€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.60€	0.06€	0.66€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20€	0.02€	0.22€

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023 **52L0**

ID: 085-218501146-20230629-DEL_23_06_047-DE

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau, le tarif applicable par personne et par nuitée est compris entre 1% et 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité.

Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.